

nous ne devons pas traiter la différence en termes de déficience et de marginalisation mais en termes de valeur et de participation.

A partir du moment où un enfant est déclaré handicapé, on retrouve encore bien souvent un catalogue de termes qui montrent combien la marginalisation et la signification du négatif s'installent que ce soit au niveau de la famille ou au niveau de l'environnement institutionnel. Nous devons être conscients des angoisses, des interrogations et des privations qui sont mobilisées par de telles significances du handicap. Celles-ci ne tarderont pas à prendre une dimension encore plus inquiétante sur la scène sociale.

Aujourd'hui, la confiance en la spécialisation fait davantage place au souci d'adaptation progressive aux besoins de l'enfant par une prise en charge globale où l'on prône une conception plus globale de l'enfant que l'on ne veut plus faire entrer dans des catégories toutes faites.

L'intégration sociale, reconnue explicitement à ce stade comme finalité des institutions, se projette donc sur cette vaste toile de fond. Elle se rattache directement à un processus de reconnaissance des besoins communs qui évolue dans une direction opposée à celle qui consiste à classer et à fragmenter. Au lieu de créer pour les handicapés le support artificiel de l'assistance et de la protection abstraite, il faut créer un " espace social " où la " différence " pourrait s'exprimer en tant que telle. Il ne s'agit pas, en d'autres termes, d'obtenir que les besoins du sujet soient à la mesure du corps social rationnel, mais plutôt de laisser ouverte la contradiction pour que les besoins concrets de chacun ne conduisent pas à des réponses en série, renforçant l'inadaptation.

La pratique d'une intégration réelle suppose et provoque des situations de crise qui ne sont pas forcément engendrées par le handicap ou le trouble social de l'individu mais par l'ensemble des règles qui donnent forme à sa marginalité et l'entretiennent.

Pour aboutir, il faut que l'intégration sociale des handicapés devienne l'affaire de tous et qu'elle implique non seulement ceux qui, tout en appartenant au monde du contrat social, savent qu'ils ont encore des besoins non satisfaits ou des ressources inexploitées mais également ceux qui jusqu'à présent ont été de simples " objets d'institutions ".

Au fond, ce qui doit être redéfini par la pratique ce sont les notions mêmes d'intégration et de handicap. Ne faut-il pas parler aujourd'hui de la gestion sociale du handicap ?

De toute façon, n'oublions pas que l'intégration sociale est avant